

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Séance régulière du 7 septembre 2021

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 7 septembre 2021 à 19h52, à huis clos enregistrée, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sont présents à cette rencontre à huis clos :

Madame	Christiane Cloutier	Mairesse-remplaçante
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

Absents :

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Monsieur	Michel Dénomme	Conseiller

Madame Christiane Cloutier, mairesse-remplaçante préside l'assemblée et madame Natacha Wacquiez, directrice générale, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-09-1019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 1er septembre 2021 le décret numéro 1172-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 septembre 2021;
- CONSIDÉRANT** l'arrêté 2021-062 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public;
- CONSIDÉRANT** que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;
- CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public;

Il est proposé par monsieur Claude Desjardins d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale adjointe puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de madame Christiane Cloutier, mairesse-remplaçante, la séance ordinaire est par conséquent ouverte à 19h52, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-1020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-1021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2 AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 2 août 2021.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-1022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 9 AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 9 août 2021.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-1023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 18 AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 18 août 2021.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-1024

ADOPTION DES COMPTES AU 25 AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'adopter les rapports suivants, et ce, pour la période jusqu'au 25 août 2021;

Comptes payés Caisse Desjardins Période de juillet (chèques 663 à 697)	1 158 716.35\$
Comptes à payer Liste suggérée des paiements Période d'août (chèques 698 à 722)	32 405.81\$
Liste des salaires nets et frais de déplacement (17 juillet au 21 août 2021)	56 120.35\$
Paiements par virements bancaires Prélèvements automatiques Virements bancaires	2 771.33\$ 43 310.35\$
Chèque annulé	0

Adoptée à l'unanimité

2021-09-1025
CONGRÈS DE FQM

CONSIDÉRANT que cette année il aura un congrès à Québec;

CONSIDÉRANT que le maire aimera y participer;

Il est résolu par monsieur le conseiller Sébastien Émond et proposé d'autoriser monsieur le maire, Alain Fortin à assister au congrès des Fédérations Québécoises des municipalités qui aura lieu à Québec du 30 Septembre au 2 Octobre 2021.

Il est entendu de payer les frais d'inscription au montant de 685.00\$ plus taxes et de rembourser toutes les dépenses relatives audit congrès du maire.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-1026
FIN D'EMPLOI DU POMPIER # 22-0014

CONSIDÉRANT que le pompier #22-0014 à donner sa démission au poste de pompier volontaire le 23 Août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu à l'unanimité de mettre fin à l'emploi du pompier # 22-0014.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-1027
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES-AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcerf-Lytton a pris connaissance des modalités d'application du volet entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

- CONSIDÉRANT** que le programme comporte un volet entretien, qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2;
- CONSIDÉRANT** que le Ministre attribue une aide financières maximale de 512 362 \$ pour réaliser l'entretien de l'ensemble des routes;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

PAR CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton d'autoriser la direction générale de signer la convention d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-1028

HALTE-FEMME HAUTE GATINEAU-SOUTIEN AUX FEMMES ET ENFANTS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et résolu d'autoriser halte-femme de la haute Gatineau à offrir de l'aide et du soutien aux femmes et enfants de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-1029

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-92 – AJOUT DE L'USAGE H3 DANS LA ZONE U-202

- CONSIDÉRANT** que l'ancienne Municipalité de Montcerf a adopté le règlement de zonage numéro 118;
- CONSIDÉRANT** que le règlement no. 118 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);
- CONSIDÉRANT** que l'ancienne municipalité de Montcerf et l'ancienne Municipalité de Lytton ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, le 12 septembre 2001, à la suite de la parution du décret 1048-2001 dans la Gazette officielle du Québec;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Montcerf-Lytton désire permettre une classe d'usages « unifamiliale contiguë (h3) » à la zone U-202;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a dûment été donné par un conseiller lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020 ;

- CONSIDÉRANT** que le 1er projet de règlement a été adopté par monsieur le conseiller Sébastien Émond lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis public de consultation a eu lieu le 21 janvier au 5 février 2021 dans le journal Info de la vallée;
- CONSIDÉRANT** que le deuxième projet de règlement a été déposé à l'ajournement du 17 février 2021;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a eu un avis public dans le journal Info de la vallée pour la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter le 22 avril au 3 mai 2020 à 16h00.
- CONSIDÉRANT** qu'à la fermeture du registre à 16.00 heures, conformément à la loi, aucune personne habile à voter ne s'est opposée à l'adoption dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et résolu par la majorité, monsieur le conseiller Ward O'Connor se retire et monsieur le conseiller Serge Lafontaine s'abstient, que le règlement numéro 2020-92 modifiant le règlement de zonage no.202 de l'ancienne Municipalité de Montcerf, laquelle modification porte sur les usages permis dans la zone U-202, soit adopté.

De plus, il est ordonné, statué et décrété par le conseil municipal ce qui suit :

- Article 1 :** Le présent règlement porte le nom de :
Règlement #2020-92
- Article 2 :** Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.
- Article 3 :** Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu le certificat de conformité de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau et conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Christiane Cloutier
Mairesse remplaçante

Natacha Wacquier
Directrice générale

Adopté par la majorité

Avis de motion; 5 octobre 2020
Premier projet; 7 décembre 2020
Deuxième projet; 17 février 2021
Adoption du règlement; 7 septembre 2021
Approbation de la M.R.C.
Publication;

2021-09-1030
14^E TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA-
DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT que le 14^e tournoi de golf de la municipalité de Blue Sea se déroulera le 18 septembre 2021.

CONSIDÉRANT que le tournoi est organisé pour venir en aide au comptoir alimentaire l'Essentiel et à l'organisme de participation des parents (OPP) de l'école Reine-Perreault de Blue Sea.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et résolu de participer au tournoi en remettant un don de 50.00\$

Adoptée à l'unanimité

2021-09-1031
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine de procéder à la levée de l'assemblée à 19h58.

Adoptée à l'unanimité

Christiane Cloutier
Mairesse remplaçante

Natacha Wacquiez
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Natacha Wacquiez, directrice générale, certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Natacha Wacquiez
Directrice générale